



Direction des Opérations

Service  
de l'Information  
Aéronautique

D S N A

**SERVICE TECHNIQUE**

☎ : 05 57 92 57 57

Fax : 05 57 92 57 77

✉ : sia-direction@aviation-civile.gouv.fr

Site SIA : <http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

**AIC FRANCE**

**A 08/16**

Date de publication : 24 MAR

**OBJET : RESTRICTIONS D'UTILISATION DES HÉLISURFACES DE LA PRESQU'ÎLE DE SAINT-TROPEZ**

---

Les mouvements d'hélicoptères au départ ou à destination d'hélisturfaces situées sur les communes de Ramatuelle, Saint-Tropez, Gassin, Grimaud et Cogolin, sont soumis à des restrictions fixées par arrêté préfectoral, consultable sur le portail :

« <http://www.var.gouv.fr/reglementation-des-deposes-d-helicopteres-a4954.html> »

Cet arrêté interdit, notamment, tout mouvement pendant des créneaux horaires définis. Il limite, par ailleurs, le nombre d'hélisturfaces et le nombre de mouvements journaliers.